

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Nathalie DEMELLIER, Anthony ARLOT, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

Étaient absentes excusées : Mmes Marie-Hélène THÉNAUD, Suzie PORTEJOIE

Pouvoirs : Mme Marie-Hélène THÉNAUD à M. Avelino RODRIGUES, Mme Suzie PORTEJOIE à Mme Nadine NEAUX

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Nathalie DEMELLIER a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET 2021
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021
3. DROITS DE PRÉEMPTION
4. AT86 – LOGICIEL DE GESTION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES COSOLUCE (EBÈNE) RÉALISATION DU FOND DE CARTE ET FORMATION
5. COSOLUCE – LOGICIEL EBENE (GESTION DES CIMETIÈRES – VISUALISATION CARTOGRAPHIQUE)
6. REMPLACEMENT DES POSTES INFORMATIQUES DE GESTION
7. CHOIX DU GÉOMÈTRE POUR DES DIVISIONS DE PARCELLES A « CHAMPAGNÉ-LUREAU » SECTION A N°1001 ET « LES PRÉS DE PÉRIGNÉ » SECTION G N° 875 ET 1583 ET LE BORNAGE DE LA PARCELLE G N° 1582
8. ACQUISITION DE SIGNALÉTIQUE
9. PANNEAU D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE
10. EAUX PLUVIALES « CHAMPAGNÉ-LUREAU » - DÉBERNAGE « LA VARONNIÈRE »
11. MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) RÉHABILITATION DE LA MAIRIE AVEC ACCESSIBILITÉ – 22 ROUTE DE LIMOGES 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS
12. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE AVEC ACCESSIBILITÉ – 22 ROUTE DE LIMOGES 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION DU LOT 01 : DÉMOLITION – DÉSAMIANTAGE – GROS ŒUVRE – VRD ET AUTORISATION DE SIGNATURE
13. COLIS DE FIN D’ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE
14. DEMANDES DE SALLE
15. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET 2021

Madame Nathalie DEMELLIER et Monsieur Joël COULAIS ne participent pas au vote, n'étant pas présents, ni représentés à la réunion concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2021.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2021.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↪ Section C n° 990 partie « Vergné »
- ↪ Section C n° 19 – 991 « Vergné »
- ↪ Section D n° 707-1293 « Le Petit Lizac »

AT86 – LOGICIEL DE GESTION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES COSOLUCE (EBÈNE) RÉALISATION DU FOND DE CARTE ET FORMATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ↪ Accepte le devis présenté par l'AT86 d'un montant de 560 € HT.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

COSOLUCE – LOGICIEL EBENE (GESTION DES CIMETIÈRES – VISUALISATION CARTOGRAPHIQUE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ↪ Accepte l'intégration du logiciel EBENE pour un montant annuel de 192 € HT pour 2021 en complément de nos abonnements actuels.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

REPLACEMENT DES POSTES INFORMATIQUES DE GESTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ↪ Décide de remplacer les deux postes informatiques de la mairie.
- ↪ Accepte le devis présenté par l'AT86 d'un montant de 2 938 € HT.

- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- ↪ Dit que la dépense est inscrite en investissement.

CHOIX DU GÉOMÈTRE POUR DES DIVISIONS DE PARCELLES A « CHAMPAGNÉ-LUREAU » SECTION A N°1001 ET « LES PRÉS DE PÉRIGNÉ » SECTION G N° 875 ET 1583 ET LE BORNAGE DE LA PARCELLE G N° 1582

Monsieur le Maire donne lecture des devis concernant des divisions de parcelles à « Champagné-Lureau » section A N°1001 et « Les Prés de Périgné » section G n° 875 et 1583 ainsi que le bornage de la parcelle G n° 1582 transmis par :

- ABCISSE Géo-Conseil pour « Champagné-Lureau » 1 154.95 € HT – « Les Prés de Périgné » 1 467.23 € HT - montant total HT 2 622.18 €
- HÉTÉRIA pour « Champagné-Lureau » 1 155 € HT – « Les Prés de Périgné » 1 320 € HT - montant total HT 2 475 €

Le Conseil Municipal après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient la proposition de HÉTÉRIA pour un montant total de 2 475 € HT.
- Accepte l'échange de la parcelle section G n° 1579 appartenant à la Commune contre la nouvelle parcelle bornée ainsi que la prise en charge des frais d'acte d'échange pour « Les Prés de Périgné ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette affaire.

ACQUISITION DE SIGNALÉTIQUE

Le Conseil Municipal après avoir étudié le devis de RIC Collectivités et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'acheter cinq panneaux de signalisation D 29 fond ivoire écriture bleue ou verte avec flèches directionnelles pour les nouveaux artisans avec fournitures de pose d'un montant de 394.56 € HT.

- ↪ Dit que la dépense est inscrite en investissement
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

PANNEAU D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis de LUMIPLAN d'un montant de 13 490 € HT et de SMARTlight Europe d'un montant de 15 390 € HT pour l'achat d'un panneau d'affichage numérique et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ↪ décide d'acheter le panneau d'affichage numérique de LUMIPLAN d'un montant de 13 490 € HT, garantie 2 ans avec abonnement de 4G multi opérateur d'un montant de 240 € HT/an. Le contrat de maintenance est offert les 2 premières années puis 810 € HT post garantie /an. L'alimentation électrique et la pose sont à la charge de la Commune.
- ↪ Dit que la dépense est inscrite en investissement.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents se rapportant à cette décision.

EAUX PLUVIALES « CHAMPAGNÉ-LUREAU » - DÉBERNAGE « LA VARONNIÈRE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ↪ Accepte le devis présenté par la SAS BARRÉ FILS d'un montant de 1 890 € HT pour « Champagné-Lureau ».
- ↪ Dit que cette dépense sera inscrite en investissement.
- ↪ Accepte le devis présenté par la SAS BARRÉ FILS d'un montant de 302.60 € HT pour « La Varonnière ».
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) RÉHABILITATION DE LA MAIRIE AVEC ACCESSIBILITÉ – 22 ROUTE DE LIMOGES 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée. Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 13 juillet 2021. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la Nouvelle République 19 juillet 2021 et a été dématérialisé sur la plateforme www.marches-securises.fr le 13 juillet 2021, Réf. : Savigne_86_20210713W2_02, pour une remise des plis le mardi 10 août 2021 - 12H00 (heure locale du pouvoir adjudicateur).

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants avec leurs pondérations.

- Valeur financière : 60 %
- Valeur technique : 40 %

La notation de chaque critère s'effectuera sur 100 points en utilisant la répartition suivante :

- Valeur financière : 60 points
- Valeur technique : 40 points

Elle sera jugée au moyen des sous-critères suivants :

- 1- Organisation des travaux (20 points)
- 2- Moyens humains et matériels envisagés sur le chantier (10 points)
- 3- Fiches techniques des principaux matériaux (10 points)

Les notes des candidats seront arrondies au centième.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 10 août 2021. Les plis ont ensuite été remis à la Maîtrise d'œuvre pour analyse.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre le 21 septembre 2021 et étudié par la Commission le 21 septembre 2021.

Le LOT 01 : DEMOLITION – DESAMIANTAGE – GROS ŒUVRE – VRD est infructueux suite à l'absence d'offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide :

- d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de la mairie avec accessibilité aux entreprises suivantes pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle :

Pour les lots 02 et 03 Mme Ginette BOUYER s'est retirée et n'a pas participé au vote.

LOT 02 : COUVERTURES TUILES

- SARL TOP RENOV
Tranche Ferme : 20 679.03 HT
Tranche conditionnelle : 25 873.56 € HT
Montant total HT : 46 552.59 €

Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

LOT 03 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU

- SARL MARQUIS & ROBERT (offre négociée)
Tranche ferme : 36 490.78 € HT
Tranche conditionnelle : 50 589.16 € HT
Montant total HT : 87 079.94 €

Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Ginette BOUYER regagne la séance.

LOT 04 : CLOISONS – ISOLATION – PLAFONDS

- EURL BELLO CONSTRUCTION
Tranche ferme : 24 021.38 € HT
Tranche conditionnelle : 30 202.01 € HT
Montant total HT : 54 223.39 €

Nombre de suffrages exprimés : 15 Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

LOT 05 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

- SARL EBENISTERIE CREATION
Tranche ferme : 24 413.50 € HT
Tranche conditionnelle : 7 816.61 € HT
Montant total HT : 32 230.11 €

Nombre de suffrages exprimés : 15 Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

LOT 06 : REVETEMENTS DE SOLS – PEINTURES

- EURL BELLO CONSTRUCTION (offre négociée)
Tranche ferme : 24 928.11 € HT
Tranche conditionnelle : 18 989.12 € HT
Montant total HT : 43 917.23 €

Nombre de suffrages exprimés : 15 Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour les lots 07 et 08 M. Mickaël COLIN s'est retiré et n'a pas participé au vote.

LOT 07 : ELECTRICITE

- SARL Roland VAILLIER
Tranche ferme : 31 453.36 € HT
Tranche conditionnelle : 30 311.14 € HT
Montant total HT : 61 764.50 €

Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

LOT 08 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE – CLIMATISATION - VENTILATION

- SARL Lucien SERVIN
Tranche ferme : 23 538.01 € HT
Tranche conditionnelle : 56 252.88 € HT
Montant total HT : 79 790.89 €

Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Mickaël COLIN regagne la séance.

RÉCAPITULATIF TOTAL DES TRAVAUX

- ✂ TOTAL MONTANT DE LA TRANCHE FERME : 185 524.17 € HT
- ✂ TOTAL MONTANT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE : 220 034.48 € HT
- ✂ TOTAL GÉNÉRAL : 405 558.65 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE AVEC ACCESSIBILITÉ – 22 ROUTE DE LIMOGES 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION DU LOT 01 : DÉMOLITION – DESAMIANTAGE – GROS ŒUVRE – VRD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le LOT 01 : DEMOLITION – DESAMIANTAGE – GROS ŒUVRE – VRD infructueux suite à l'absence d'offre, a fait l'objet d'une relance par le biais de la consultation de quatre entreprises susceptibles de satisfaire le besoin. Les documents fournis aux entreprises ainsi que les critères de jugements des offres étaient identiques à ceux du marché. Seules deux entreprises ont répondu.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants avec leurs pondérations.

- Valeur financière : 60 %
- Valeur technique : 40 %

La notation de chaque critère s'effectuera sur 100 points en utilisant la répartition suivante :

- Valeur financière : 60 points
- Valeur technique : 40 points

Elle sera jugée au moyen des sous-critères suivants :

1. Organisation des travaux (20 points)
2. Moyens humains et matériels envisagés sur le chantier (10 points)

3. Fiches techniques des principaux matériaux (10 points)

Les notes des candidats seront arrondies au centième.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 21 septembre 2021. Les plis ont ensuite été remis à la Maîtrise d'œuvre pour analyse.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer le **LOT 01 : DEMOLITION – DESAMIANTAGE – GROS ŒUVRE – VRD** concernant le marché de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de la mairie avec accessibilité à l'entreprise suivante :

- SARL TOP RENOV
Tranche ferme : 22 237.08 € HT
Tranche conditionnelle : 14 770.71 € HT
Montant total HT : 37 007.79 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de travaux avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées.

COLIS DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide, pour cette année encore, de ne pas offrir de repas aux aînés de la Commune, ne sachant pas quelle sera la situation en décembre.
- Choisi d'offrir :
 - un colis gourmand individuel à chaque personne de 70 ans et plus,
 - des chocolats, une plante ou des fleurs aux personnes de 70 ans et plus, accueillies en maison de retraite ou foyer logement et possédant un bien immobilier (habitation) sur la Commune.
- Précise que la distribution à toutes les personnes concernées sera effectuée sans bulletin d'inscription.
- Impute tous les frais au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

DEMANDES DE SALLE

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, des demandes de location de la Salle Polyvalente de CERFRANCE, agence de Savigné, pour des formations (en matinée ou journée complète) de janvier à mars 2022 et de l'Association Gym Club Sud Vienne qui souhaite également un endroit pour le stockage du matériel afin d'ouvrir une antenne gymnastique pour un ou plusieurs groupes de baby-gym (-de 18 mois à 6 ans) ou de gym débutantes, en plus de Charroux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte de mettre à disposition, à titre gratuit, la petite salle pour des formations en 2022 à CERFRANCE, agence de Savigné.
- Informe que pour l'Association Gym Club Sud Vienne, ce n'est pas possible dans l'immédiat, faute de local pour le stockage du matériel, et propose de voir après les vacances de février.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements du Cycle Amical Civraisien pour la participation financière à la Route d'Or du Poitou.

Madame Maryvonne DELAGRANGE informe que les personnes qui viennent aux enterrements se garent devant les portails des propriétaires « Place de la Chaumière ».

Il faudrait signaler le parking derrière l'Église pour que les personnes puissent s'y rendre et ne plus stationner « Place de la Chaumière » qui est privée.

Madame Nathalie DEMELLIER informe qu'une pétition qui circule dans « Vergné » pour incivilités.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 32 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.